

*La stratégie*  
*De*  
*Développement*  
*&*  
*De*  
*Modernisation*  
*De*  
*Notre*  
*communauté*

# Stratégies

## 1 - Communication/concertation

Informers nos administrés des événements et des projets de l'équipe municipale a été le fil conducteur de nos projets en 2014, ce fût l'objectif poursuivi pendant la période de gestion de la commune, c'est pour nous essentiel si nous voulons prendre en compte les attentes de la population et construire avec elle cette ville qui nous ressemble et nous rassemble. Tout ne peut-être communiqué ou entrer dans la concertation, les délais administratifs sont déjà suffisamment contraignants, mais la présentation des principaux projets nous semble être un devoir qui concrétise la contractualisation entre la population d'une commune et l'équipe aux manettes suite à son élection.

## 2 - La population

La population de Médis serait actuellement, selon les chiffres officiels, de 2 927 habitants contre 1 128 en 1968, soit une augmentation de 1 727 habitants sur une période de 46 ans. Si l'on poursuit cette évolution de façon linéaire ce sont 3 425 habitants que comptera notre commune en 2020. Ce sont environ 498 nouveaux médisais (+ 17%) que nous accueillerons lors de cette échéance. Les divisions parcellaires en cours, en raison de la révision du PLU et la réalisation de nouveaux lotissements, amplifieront sans doute cette tendance. Le recensement de 2019 confirmera ces chiffres. Le passage à 3 500 habitants sera alors proche et des mesures devront être envisagées pour répondre à nos nouvelles obligations. Notre réflexion pour construire le projet *Médis Ambition 2035* a intégré cette évolution et tenté d'imaginer les nouveaux besoins qui ne manqueront pas d'apparaître en termes de services, d'infrastructure routière, de bâtiments, de logements, d'activités économiques etc.

## 3 - Actions envers les jeunes

C'est cette dynamique qu'il faudra faire perdurer et amplifier tout en gardant à l'esprit que la commune seule ne peut financièrement supporter toutes les charges que cela représente

La loi NOTRE est venue bouleverser les usages du territoire de la communauté d'agglomération en supprimant la clause sociale qui ne lui permet plus d'organiser et de subventionner les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Seuls les « appels à projets » dans le cadre d'un schéma communautaire, en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, peuvent le permettre. Nous y participons afin de préserver nos acquis (école municipale de sport) et, grâce à la mutualisation de l'offre, de proposer un éventail plus important que ce que pourrait proposer la commune à elle seule.

Des conventions sont signées avec le Centre social de St Sulpice et Saujon et avec le « LOCAL JEUNES » qui accueille les adolescents.

Ces différents partenariats ne nous exonèrent pas de participations financières conséquentes pour notre commune mais permettent de mutualiser des locaux et du personnel (+ 33% en coût horaire en 2018).

Parmi les activités mises en place s'ajoute « La dance party » qui est une soirée dédiée aux jeunes. Enfin, pour les ados et plus âgés, des actions avec le Bureau Information Jeunesse sont à l'étude.

Il faudra faire perdurer cette dynamique et l'amplifier tout en gardant à l'esprit que la commune seule ne peut financièrement supporter toutes les charges que cela représente.

#### *4 - Activités Agricoles*

Commune rurale, nous devons préserver cette identité qui rassemble un nombre important de nos administrés, soit par leur origine soit pour avoir fait le choix d'y habiter.

A l'image du département qui accompagne la profession agricole pour lui permettre d'innover et d'améliorer ses performances technico-économiques, la commune s'inscrit dans cette démarche. Elle souhaite soutenir cette activité économique, la principale de notre commune rurale.

La commune est présente dans les actions menées par la CARA, elle souhaite valoriser les produits locaux en développant le recours à ces produits dans le cadre des menus qu'elle propose au restaurant scolaire. Elle a développé ses actions en faveur des circuits courts et de proximité dans le cadre du groupement de commande mis en place par la CARA.

L'objectif de la commune est de construire, en s'appuyant sur les actions du département et de la CARA, une démarche économiquement durable, répondant aux attentes des producteurs et des acheteurs / citoyens, de plus en plus sensibles à l'achat local.

#### *5 - Animations*

Notre objectif, en matière d'animation et de manifestations, est l'ouverture à un public toujours plus large en diversifiant les thèmes. Nous avons introduit dans notre programme du mois d'août un spectacle grand public. Nous participerons à la Journée du Patrimoine, sous une forme inédite, afin de permettre une découverte plus approfondie de notre très belle Eglise restaurée et en incluant un parcours ludique adaptée à un public familial.

Nous nous appuyons, dans l'élaboration de ces animations, sur un groupe Animation et Culture, composé de Membres de la Société civile et associative, impliqués dans la vie culturelle de la Commune. C'est la stratégie mise en place par l'équipe municipale.

#### *6 - Associations*

Faciliter la vie et les activités des Associations Médisaises en mettant à leur disposition et dans des conditions optimum, les locaux dont dispose la commune. Les aider dans leur fonctionnement en attribuant des subventions. Mettre à leur disposition les moyens matériels dont dispose la commune pour leurs activités et leurs manifestations. Etre à l'écoute de leurs besoins (participation aux AG, rencontrent régulières). Les aider y compris financièrement **lorsqu'elles** sont en difficultés. Promouvoir une politique d'ouverture envers les associations qui représentent un maillon essentiel de la vie de la Commune. C'est la stratégie mise en place par l'équipe municipale.

#### *7 - Bâtiments communaux*

Entretenir nos bâtiments c'est maintenir notre patrimoine communal en bon état de conservation, c'est une obligation fondamentale. Adapter ces mêmes bâtiments aux usages actuels et futurs est une autre obligation qui concourt à la modernisation, au développement de notre commune et à la création d'un ensemble cohérent qui correspond aux besoins et aux aspirations de la population de la commune.

Utiliser les technologies actuelles dans ces transformations et rechercher toutes les pistes permettant la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui sont récurrentes. C'est l'approche financière qui permettra de consacrer les économies réalisées à d'autres usages prioritaires ou à l'investissement. C'est la stratégie qui est inlassablement mise en place dans nos décisions concernant ce dernier. Mieux vaut un

investissement plus onéreux mais générateur d'économies de fonctionnement, qu'un investissement à prix réduit mais dont le coût de revient sera plus élevé dans le temps. Ne pas hésiter à investir un peu plus pour réduire les frais de fonctionnement qui en découleront, c'est cette stratégie que nous nous imposons chaque fois qu'une rénovation ou une construction est envisagée.

En priorité c'est la construction des écoles et de la salle des fêtes qui nécessite d'être traitée. Celle des autres bâtiments viendra dans un second temps. C'est pourquoi nous prévoyons dans la construction du nouveau groupe scolaire, après une étude réalisée en collaboration avec les services dédiés de la CARA, d'utiliser les panneaux photovoltaïques, quand cela sera possible, et le recours à une chaufferie à bois si les économies réalisables en charges de chauffage et en coût du poste électricité se révèlent substantielles.

## 8 - Culture

La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes des valeurs, les traditions et les croyances.

Notre politique culturelle a consisté à développer un ensemble d'actions coordonnées visant à promouvoir la culture directement ou indirectement.

Nos actions ont concerné la préservation et la découverte de notre patrimoine ainsi que la promotion de la création contemporaine, en incluant le soutien aux structures de diffusion et de la culture.

Si la population Médisaise actuelle n'y est que très partiellement sensible, il faudra malgré tout poursuivre les orientations prises, afin de promouvoir la culture auprès des populations que nous accueillons, pour l'offrir aux générations à venir et développer la notoriété de notre commune.

## 9 - Développement économique

Nous nous sommes engagés, et nous nous y efforçons depuis notre arrivée en Avril 2014, à accorder une priorité à toutes les actions contribuant au développement économique de la Commune susceptibles de créer des emplois par des contacts suivis avec les acteurs économiques, afin de cerner leurs attentes et faciliter la réalisation de leurs projets.

Développer les activités économiques c'est donner de la dynamique à la commune, c'est générer de nouveaux emplois, c'est stabiliser une population qui se déplace vers les zones d'emploi, c'est accueillir des ménages actifs et permettre le maintien de nos écoles, autre vecteur de dynamisme.

C'est la stratégie que nous déployons depuis notre arrivée en 2014, au stade où nous en sommes et grâce à un travail assidu sur le terrain et de réseau, des résultats sont attendus qui ne pourront qu'être bénéfiques pour notre Commune et l'emploi.

Faciliter l'installation de commerces de proximité en centre bourg c'est le projet de la CARA dans notre strate de population et nous comptons y contribuer grâce à la traversée de la RN 150 dont la façade représente un gage de développement pour les acteurs économiques, en développant la zone commerciale de BELMONT avec le *Retail Park* mais aussi en aidant à la création d'activités liées à l'aéronautique sur l'aérodrome, en collaboration avec la ville de ROYAN et la CARA.

## 10 - Emploi

Développer l'emploi, soit directement en facilitant l'installation d'activités économiques (projet *Retail Park* à Belmont), soit en apportant une aide à la mesure de nos moyens aux acteurs économiques présents sur le territoire ou encore solliciter les associations d'insertion afin de leur confier des travaux (Brigades Vertes), c'est aider leurs salariés à sortir de la précarité et à retrouver le chemin de l'emploi. Favoriser l'implantation de structures créatrices d'emplois dans le but de garder nos jeunes est plus que jamais un des objectifs prioritaires de l'équipe municipale pour créer de l'emploi pérenne accessible par toutes les couches sociales.

## *11 - Enseignement*

Donner une égalité de chances, réduire les inégalités sociales et agir sur l'ensemble des niveaux du système éducatif c'est le rôle de l'état.

Réduire les inégalités entre les territoires sur la modernisation de l'école par le numérique, renforcer le déploiement des TICE sur l'ensemble du territoire est au cœur du plan numérique pour l'École de l'état.

La commune a choisi de s'inscrire dans ce plan en équipant ses classes élémentaires de TBI. Demain c'est un nouveau groupe scolaire qui viendra compléter cet équipement, plus moderne, mieux adapté à l'enseignement d'aujourd'hui et regroupant l'ensemble des besoins de la scolarité. Locaux adaptés, regroupement garderie, restauration et bibliothèque scolaires, proximité des installations sportives au bénéfice des enfants scolarisés dans nos écoles.

C'est dans cette démarche que s'inscrivent les projets de construction du groupe scolaire.

## *12 - Vie scolaire*

Nous avons procédé à une mise en conformité des règles de fonctionnement afin, notamment, de sécuriser l'accueil et les déplacements des élèves. Quelques dysfonctionnements subsistent encore dans les relations avec les communes voisines en matière d'accueil des enfants. Nous nous employons à faire respecter le principe des dérogations afin d'éviter la menace qui pèse sur la suppression d'une classe et qu'elle soit évitée. Durant les temps de garderie, de méridienne, de restauration scolaire et de temps d'activités périscolaires, un protocole strict de déclaration d'incidents a été établi concernant le processus à appliquer de la part des agents de surveillance, des précautions à prendre et des informations à délivrer aux parents.

Le principe d'un registre d'appel durant les Temps d'Activités Périscolaires a été instauré de façon à ce qu'aucun enfant n'échappe à notre vigilance, ceci dans chacun des ateliers et mensuellement nous en gardons l'historique.

Nous avons dû enregistrer les TAP auprès de la D.D.C.S. (Direction départementale de la cohésion sociale) et les déclarer en A.C.M. (accueil collectif de mineurs) ce qui n'avait jamais été fait depuis leur instauration en 2013. Ceci implique des normes d'encadrement respectant des taux qualitatifs et quantitatifs concernant les intervenants diplômés dont, une direction de centre de loisirs.

Quelques dysfonctionnements subsistent encore dans les relations avec les communes voisines en matière d'accueil des enfants. Nous nous employons à faire respecter le principe des dérogations afin d'éviter la menace qui pèse sur la suppression d'une classe et qu'elle soit évitée.

## *13 - Finances*

Notre ligne de conduite, depuis notre arrivée aux affaires, a été la maîtrise des dépenses de fonctionnement, par un contrôle de plus en plus affiné des charges à caractère général, par la recherche de toutes les aides dont peut bénéficier notre strate de commune. Notre démarche s'étend aussi bien au fonctionnement, à l'investissement, qu'à l'amélioration de la qualification de nos agents, afin d'augmenter leur efficacité, génératrice d'économies dans l'organisation et la réalisation des tâches qui leur sont imparties.

*Passer au crible les postes de dépenses*

*1 € d'économie = 1 € d'investissements supplémentaires.*

## *14 - Handicap*

Après les bâtiments, c'est un programme de mise en accessibilité de la voirie et du cimetière qui est en cours. Un programme de rénovation des trottoirs devra être élaboré pour améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite.

## *15 - Sécurité*

La sécurité de nos concitoyens et de leurs biens est une priorité pour notre équipe. Mettre tout en œuvre pour la préserver est un axe majeur de notre stratégie. Dès notre arrivée en 2014, nous avons mis en place, dans le cadre des relations proches avec la gendarmerie, la participation citoyenne qui a pour objet de prévenir les autorités de faits anormaux dans son quartier. Nous avons confié cette lourde responsabilité à un membre du centre de secours des pompiers ; le plus compétent pour orienter notre politique sécuritaire sur le territoire de la commune.

## *16 - Social*

La politique sociale dépend des législations qui la réglementent et l'action sociale, depuis la réforme instituant les nouvelles régions, a été confiée au département. Il n'en demeure pas moins qu'un rôle important de proximité reste dévolu à la commune et aux élus locaux.

L'équipe municipale, en nommant un adjoint en charge de l'action sociale, a voulu montrer sa volonté d'une implication forte pour assister ceux de ses administrés qui ont besoin de ses conseils afin de solliciter les aides dont ils peuvent bénéficier.

## *17 - Voirie*

C'est un sujet épineux et un motif d'insatisfaction des habitants mais, que nous devons traiter avec méthode, tant le budget est important et engendre vite de grosses dépenses si l'on ne le gère pas avec rigueur.

Comme tout dossier il faut se fixer un objectif, définir un cap et mettre en place une stratégie, des principes, des règles ; faire des choix selon ceux-ci : comment j'y vais ? Comment j'atteins mon objectif ? Y a-t-il des travaux collatéraux à prévoir ? Combien ça coûte ? En ai-je les moyens ? Et j'ose prendre des risques ... Mesurés évidemment.

C'est une méthode, elle vaut ce qu'elle vaut mais il semble qu'elle porte ses fruits.

La règle que nous nous appliquons c'est de faire du robuste qui durera longtemps sans y revenir plutôt que d'aligner les kilomètres, avec l'obligation d'y revenir souvent. Un revêtement à minima est une dépense réelle mais qui s'avère somme toute, rapidement inutile !!

Mieux vaut retarder la réfection des chaussées plutôt que de laisser se faire des travaux qu'il faudra régulièrement reprendre même au prix de créer du mécontentement temporaire mais, qui a terme, sera remplacé par la reconnaissance du bienfondé de la démarche qui se doit d'être pragmatique et économe des deniers publics **mais en aucun cas politique !**

## *18 - Liaisons douces*

Coller à la réalité du terrain, à la demande des populations, aux modes de vie actuels c'est la mission d'une équipe municipale.

Le développement des parcours piétons, des voies cyclables, des pédibus, vélos bus etc. semble être une nouvelle approche en matière de déplacement. La commune a fait le choix de développer prioritairement les parcours piétons et les voies cyclables pour répondre aux besoins de déplacement des populations pour se rendre à leur travail. Rappelons qu'un important % de déplacements est inférieur à 2 km et pour répondre aux besoins des touristes qui rappelons-le sont une part essentiel de l'économie de nos territoires.

Tracer un maillage cohérent sur la commune et compatible avec ceux des communes voisines dans le cadre

d'un schéma intercommunal, est l'objectif de l'équipe municipale.

## *19 - Urbanisme*

C'est un enjeu capital ! Le plan local d'urbanisme est, au-delà de la réglementation du droit de l'utilisation des sols, la traduction de la volonté de développement, et de modernisation d'une commune. C'est aussi le choix d'une équipe municipale des aménagements qu'elle entend réaliser pour améliorer le cadre de vie de ses citoyens.

## *20 - Développement de l'Habitat*

### *20.1. Contenir le développement des habitations*

L'état, par ses lois ALUR et SRU, a réaffirmé l'engagement de lutter contre l'étalement urbain et la consommation excessive d'espaces agricoles et naturels. La Mixité sociale et un minimum de 25 % de logements sociaux sont un enjeu particulièrement prégnant sur une large façade ouest atlantique.

Un développement trop rapide des habitations, sans évolution concomitante du nombre de logements dit « sociaux », conduirait à projeter la commune vers le contingent des communes carencées et redevables des pénalités qui y sont attachées.

Le Plan Local de l'Habitat, élaboré en collaboration avec la CARA, prend en compte la situation de notre commune afin de lui permettre d'éviter cette situation délicate en termes de budget.

C'est donc la quadrature du cercle qu'il faudra résoudre : développement de la commune et de ses habitats pour sauvegarder les effectifs de nos écoles, tout en contenant l'étalement urbain et la réalisation des logements sociaux.

### *20.2. Augmenter la part de locatif*

Les données statistiques en notre possession démontrent que l'attrait d'un territoire pour les jeunes ménages est plus important dès lors que l'offre de logements locatifs l'est également.

Notre plan de développement devra intégrer cette donnée dans les constructions à venir et dans le règlement des zones constructibles de notre PLU.

## *21 - Développer notre territoire sans le dénaturer*

L'habitat s'est très largement développé au gré d'opportunités foncières sans logique d'ensemble. On remarque cependant que de nombreux hameaux se sont développés autour d'anciens corps de ferme. Ces éléments ont participé à faire de Médis une commune verdoyante. On y constate une alternance de secteurs boisés ou agricoles proches de zone urbanisées. Il faut garder cette interpénétration du patrimoine naturel dans l'espace urbain pour marquer la présence végétale riche et de qualité, pour affirmer cette identité de la commune. C'est demain dans le règlement du PLU qu'il faudra définir une stratégie de conservation de la végétation qui borde nos parcelles et font le charme de notre territoire.